

AXELLE LEMAIRE SECRETAIRE D'ETAT AU NUMERIQUE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Invitation presse

Invitation presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 20 avril 2016 N°1338

Déplacement d'Axelle LEMAIRE en Bretagne

- Jeudi 21 avril 2016 à partir de 10h15 -

Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat au Numérique ira ce jeudi à la rencontre des acteurs de la French Tech en Bretagne. Elle fera d'abord étape à Malestroit (56) pour y visiter la nurserie numérique mise en place par cette commune et y rencontrer des porteurs de projets numériques en milieu rural. Elle se rendra ensuite à Rennes (35) pour évoquer les politiques d'open-data au sein des collectivités et rencontrer l'écosystème de la French Tech Rennes Saint-Malo. Elle visitera ensuite une formation labellisée Grande Ecole du Numérique.

Déroulé à Malestroit :

10H15: Accueil des médias

(7, rue Saint-Michel – Malestroit)

10H30 : Arrivée d'Axelle LEMAIRE, à la nurserie numérique de Malestroit

Présentation du site et échanges avec les porteurs de projets numériques

locaux

11H25: Point presse

Accréditations auprès de la Préfecture du Morbihan

pref-communication@morbihan.gouv.fr





Déroulé à Rennes :

12H30: Clôture des débats des Rendez-vous parlementaires de Bretagne sur

l'économie numérique

(Le Liberté, Esplanade Charles de Gaulle – Rennes)

13H00: Déjeuner au Mabilay en présence d'élus et de chefs d'entreprises sur le

thème de l'open-data dans la ville de demain

14H15: Echanges avec les start-ups de la FrenchTech Rennes Saint-Malo

15H00: Point presse

16H30 : Visite de la Code académie, proposant une formation labellisée Grande Ecole

du Numérique en développement Web, initiée par le réseau d'entreprises

FACE (Fondation Agir contre l'exclusion) et Simplon.co

Accréditations auprès de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine

Françoise KIEFFER - 02 99 02 11 80 françoise.kieffer@ille-et-vilaine.gouv.fr

Contact presse:

Cabinet d'Axelle LEMAIRE : Aurélien PEROL : Tél. 01 53 18 44 50

sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

